

La rectrice de l'académie de Créteil

VU le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77

VU la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

A R R E T E

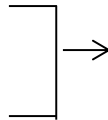
ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

Du 6 au 25 février 2018 : Campagne du TRM

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline
(Heures postes + HSA)

Création des disciplines
Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports



Heures poste uniquement

Dans le respect de la DGH

Du 26 février au 15 mars 2018

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements (DEEP 1)

Le 19 mars 2018

Après extraction informatique, vérification des postes vacants et saisie des agrégats

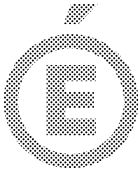
Du 22 mars au 2 avril 2018 : Campagne mouvement

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des enseignants

Vérification de **l'affichage avant publication** des services vacants par les chefs d'établissement. Signalement des modifications (fax et courriel) à apporter à l'aide des annexes.

Du 3 au 6 avril 2018

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des agrégats



2

Le 9 avril 2018

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être

Du 9 au 29 avril 2018

Saisie des vœux par les maîtres contractuels

Du 30 avril au 21 mai 2018

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement

Le 14 juin 2018

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré

Le 15 juin 2018

Affichage des résultats au fur et à mesure

Du 15 au 25 juin 2018

Envoi des propositions de la CCMA, retour des avis des chefs d'établissement et réponses des maîtres

Le 3 juillet 2018

Commission consultative mixte académique d'ajustement du mouvement des maîtres contractuels du second degré

Le 13 juillet 2018 :

Fin de mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement

Mi Juillet 2018

Commission nationale d'affectation (CNA)

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2018

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE